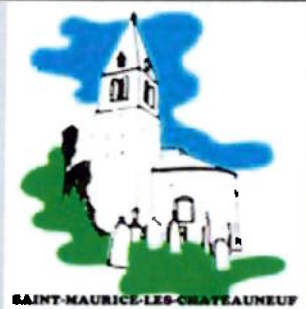




PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, FOURCAUD Valérie, GROUILLER Marie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, PLACE Julien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres en
exercice : 15

Étaient absents excusés : DESCHAMPS Natalia, ayant donné pouvoir à CORRE Michelle
DELORME Marie-Ange, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Nombre de membres
présents : 13

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation :
26/05/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame LAMBOROT Cécile comme secrétaire de séance.

Point 2 : Elections des délégués aux élections sénatoriales.

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Michelle CORRE Romand BASSEUIL, Anthony NICOLAS et Julien PLACE.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Candidatures groupées pour l'élection des délégués : Jean-Luc CHANUT, Michelle CORRE et Cécile LAMBOROT

Candidatures groupées pour l'élection des suppléants : Maryline CORRE, Nataliia DESCHAMPS et Lucas FENZL

Le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Jean-Luc CHANUT : 15 voix
- Michelle CORRE : 15 voix
- Cécile LAMBOROT : 15 voix

Jean-Luc CHANUT, Michelle CORRE et Cécile LAMBOROT, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Maryline CORRE : 15 voix
- Nataliia DESCHAMPS : 15 voix
- Lucas FENZL : 15 voix

Maryline CORRE, Nataliia DESCHAMPS et Lucas FENZL, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Point 3 : Adoption du procès-verbal du conseil du 20 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Le Maire demande si chacun en a pris connaissance.

Après lecture et mise aux voix, et en l'absence de remarques, le Maire déclare le Procès-Verbal du 20 avril 2026 adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 4 : Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre des délégations

Néant

Point 5 : Actualités de la communauté de communes

Conseil communautaire du 28 mai

Conseil Communautaire Jeunes :

14 places mais seulement 9 membres

Quelques projets réalisés :

- podcasts sur les incivilités, qu'on pourra écouter le 7 juin à La Clayette. Ils seront ensuite disponibles sur le site de la com com

- serviettes hygiéniques au secteur jeunes

- animation à Mussy Sous Dun

Le CCJ souhaitait également réunir les 3 collèges sur une journée sportive mais cette journée n'a pas pu avoir lieu car le coût de transport est trop élevé

Le CCJ se réunit 9 à 10 fois par an à l'inter'cow ou au secteur jeunes à 17h le jeudi soir. Les animateurs s'engagent à les ramener chez eux si besoin après les réunions.

Le CCJ est ouvert en priorité aux élèves de 4e et 3e mais également aux 5e si le nombre de membres n'est pas suffisant. Il est ouvert également aux lycéens mais l'horaire des réunions peut poser problème.

Un mandat dure 2 ans mais des nouveaux membres peuvent arriver en début d'année scolaire

Attribution d'une indemnité de fonction à un conseiller communautaire sans délégation

Pour le suivi de la réhabilitation de la piscine de La Clayette et du centre social de Chauffailles. Il a travaillé dans ce domaine et son analyse est précieuse.

Cette indemnité est prise dans l'enveloppe globale 246 € brut par mois. (Il n'attendait rien pour son aide) Elle durera le temps de ses missions

Commissions de la CCBSB

Anthony Nicolas : commission agriculture

Roland Basseuil : finances

Cécile Lamborot titulaire et Marie Grouiller suppléante : commission intercommunale de sauvegarde

Pas de commission santé pour le moment, uniquement un groupe de travail, avec un nombre restreint d'élus afin de pouvoir travailler correctement

Effectifs

L'effectif de la collectivité au 1er janvier 2026 est de 86 agents, dont 58 femmes et 28 hommes.

Ligne TER

Manifestation à Gilly sur Loire samedi 6 juin 9h30

Un covoiturage est organisé depuis la place de Lattre de Tassigny à La Clayette : RDV samedi à 8h30.

Pétition en ligne

Marylin CORRE : Commission culture

Projet Débeurdinoir, premier rendez-vous 19 juin à Tancon

Projet des bibliothèques : portage de livres à domicile pour les personnes peu mobiles et transport de personnes vers les bibliothèques

Saperli'poètes : plus de 2.000 spectateurs sur une saison

Budget de la communauté de communes : 620.000 Euros pour la culture

Sylvain NICOLAS : Commission bâtiments sportifs

Présentation de tous les bâtiments sportifs de la communauté de communes :

2 piscines (La Clayette et Chauffailles)

Gymnase de La Clayette

20 agorospaces sur tout le territoire

Pump track et skate park au château de Chauffailles

Début des travaux à la piscine de La Clayette en septembre avec un budget de 3.000.000 d'euros HT

850.000 de subventions déjà obtenues, restent deux autres subventions en attente

Point 6 : Constitution de la commission d'appels d'offres

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité à la commission d'appel d'offres :

Président : Jean-Luc CHANUT

Président

Jean-Luc CHANUT

Membres titulaires :

Cécile LAMBOROT

Sylvain NICOLAS

Roland BASSEUIL

Membres suppléants :

Maryline CORRE

Julien PLACE

Valérie FOURCAUD

Point 7 : Désignation des membres de l'entente intercommunale d'assainissement

Dans le cadre de la rénovation des installations d'assainissement qui concernait les communes de St Maurice et de Châteauneuf, une entente intercommunale a été créée pour gérer les relations entre les deux communes.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de désigner les nouveaux membres de la conférence intercommunale en charge de l'assainissement collectif avec la commune de Châteauneuf.

La convention en date du 11/02/2022 prévoit que chaque commune soit représentée par 3 membres et 1 suppléant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- comme membres de la conférence intercommunale : Jean-Luc CHANUT – Sylvain NICOLAS - Michelle CORRE
- comme membre suppléant : Christophe VERMOREL

De plus, il est décidé que Julien PLACE et Anthony NICOLAS aideront le Maire pour l'entretien de la lagune, en cas d'absence de Bruno, l'agent communal en charge de cette tâche. Le Maire explique que cet entretien se fait une fois par semaine et représente environ une heure trente d'intervention. Il conviendra de prévoir un moment avec Bruno pour qu'il les « forme » à cette tâche.

Point 8 : Renouvellement du poste d'agent technique école, cantine et garderie

Le Maire propose de renouveler le poste d'agent technique contractuel affecté à l'école, la cantine et la garderie pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Il propose donc de créer un poste en contrat à durée déterminée de 21.64 heures hebdomadaires annualisées du 1er septembre 2026 au 02 juillet 2027. L'agent recruté sur ce poste (le Maire propose de recruter le même agent qu'actuellement) effectuera les horaires suivants : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis 11h45-13h30 : surveillance cantine scolaire et interclasse de midi / 13h30-15h00 : surveillance de la sieste des petits de la classe maternelle / 16h30-18h30 : surveillance de la garderie périscolaire / 18h30-19h00 : ménage de la salle de garderie et des sanitaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée de 21.64 heures hebdomadaires annualisées du 1er septembre 2026 au 02 juillet 2027.

Point 9 : Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2026, il convient de procéder dans chaque commune à la recomposition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE).

Afin de permettre la constitution des commissions, le maire indique qu'il convient de transmettre les éléments suivants :

Situation de la commune	Informations à transmettre
Conseil municipal avec une seule liste ou en cas d'impossibilité de constituer la commission	1) Au sous-préfet d'arrondissement : • Les noms et prénoms d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant ; • Trois propositions de délégués de l'administration (avec identité complète et domicile) ; • Le tableau actualisé du conseil municipal avec les dates de naissance. 2) Au président du tribunal judiciaire compétent* : • Trois propositions pour la désignation du délégué du tribunal (avec identité complète).

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Roland BASSEUIL conseiller municipal titulaire
- Marie GROUILLER conseillère municipale suppléante

Le conseil municipal propose :

- Comme délégués de l'Administration : Christian LABOURET, Yvette CARISEL, Éric BRIANÇON
- Comme délégués du Tribunal Judiciaire : Olivier BAUD, François BALLOT, Aurélie BESANÇON

Point 10 : Renouvellement de la convention cantine à 1 €

Le Maire informe le conseil municipal que la convention « Cantine à 1€ » arrive à expiration à la fin de l'année scolaire. Les nouvelles inscriptions à ce dispositif ne sont plus prises en compte mais les collectivités déjà inscrite continueront à être soutenues et peuvent demander le bonus Egalim (il consiste en un abondement de l'aide de l'Etat pour atteindre 4€ par repas facturé à 1€ maximum, au lieu de 3€ par repas). Elles pourront renouveler leur convention **jusqu'au 31 décembre 2027**.

Si la commune veut continuer dans ce système elle doit déposer une nouvelle demande pour pouvoir signer une nouvelle convention et un nouvel avenant Egalim.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer une nouvelle demande composer d'une nouvelle convention et d'un nouvel avenant Egalim et fixe à compter du 1^{er} septembre 2026 la tarification sociale comme suit :

Si Quotient Familial < 1000€, repas facturé à 1€

Si Quotient Familial compris entre 1000€ et 2500€, repas facturé à 3.50€

Si Quotient Familial > 2500€, repas facturé à 4.00€

Point 11 : Désignation du référent Ambroisie

Dans le cadre du plan de lutte régional contre les ambrosies, un référent doit être nommé par le conseil municipal, pour suivre et recueillir tout renseignement sur la propagation de cette plante. Il aura pour mission d'organiser la lutte contre cette plante au niveau communal.

Le conseil municipal désigne Roland Basseuil comme référent Ambroisie pour la commune.

Point 12 : Décision modificative du budget assainissement

Le Maire indique au conseil municipal que le budget Assainissement a été voté correctement, mais une erreur est survenue au moment de la saisie dans le logiciel : saisie au compte 618 au lieu de 681. Un vote est nécessaire pour rectifier, il propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 618 : Divers	23 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 000.00 €			
D 6811 : Dotations aux amortissements su		23 000.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		23 000.00 €		
Total	23 000.00 €	23 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la Décision Modificative du Budget Assainissement comme proposée par le Maire ci-dessus.

Point 13 : Désignation de membres du conseil aux commissions « Aménagement du territoire » et « Bâtiments » de la Communauté de communes

La commission « Aménagement du territoire » traitera du pacte territorial (aide à la rénovation et travail sur la vacance des logements) + révision du PLUi. Fabien SADOIT y représentera la commune.

Point 14 : Proposition d'installation de bornes de recharges électriques

Une société propose ces installations gratuitement, le conseil doit étudier la question.

Une visio d'environ 1h est prévue avec le maire le mardi 30 juin. Le Maire sollicitera Frédéric DESCHAMPS pour assister avec lui à cette visio. Ce point sera réabordé à un prochain conseil s'il s'avère que cette proposition est intéressante pour la commune.

Point 15 : Questions diverses.

a. Information Orange sur suppression du réseau cuivre

La commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf a été présélectionnée pour être intégrée au lot N°6 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique interviendra en 2030 : l'ensemble des services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

b. Proposition Radio Cactus

Radio Cactus a transmis en mairie une affiche concernant les tarifs proposés aux associations (adhésion annuelle de 35€/an puis un coût de 10€ par évènement relayé).

Roland BASSEUIL indique que le Club de l'amitié adhère déjà à ce dispositif.

Maryline CORRE indique que La Marmite également.

c. Ateliers numériques

Des ateliers numériques sont proposés gratuitement par le département, si un nombre suffisant de personnes sont intéressées, ces ateliers seront organisés sur Châteauneuf ou St Maurice.

Il s'agit d'ateliers pour une prise en main informatique et des conseils pour une navigation sécurisée sur internet

Toute personne intéressée est invitée à se manifester en mairie. Les personnes seront contactées dès que les dates des ateliers seront connues.

d. Assemblée générale du club de foot

Vendredi 12 juin Assemblée générale du club de foot- Anthony et Sylvain représenteront la commune

e. Plan canicule

La mairie doit dresser une liste des personnes isolées vulnérables à surveiller en cas de canicule

Ensuite les conseillers seront sollicités pour contacter ces personnes si le plan canicule est mis en place

Tour de table

Cécile LAMBOROT : Quels sont les ouvrages d'art sur St Maurice ?

Pont de la Chenauderie (premier à réparer) et pont de Papillon.

Anthony NICOLAS : Trous à reboucher dans le chemin du Ratey

Plusieurs haies sont laissées non taillées et l'employé municipal s'en est chargé mais ce ne devrait pas être ainsi.

=> Les agriculteurs seront contactés et sans réponse ni action de leur part, le broyage leur sera facturé :

Chemin du four à chaux, chemin de Boyer,

Lucas FENZL : Y a-t-il encore la possibilité d'inscrire un enfant à l'école en cours d'année lorsqu'il n'a pas 2 ans le jour de la rentrée ?

=> La question sera posée à la directrice de l'école.

Fabien SADOIT : Pascal Basseuil l'a informé que le Chemin du tailleur est très dégradé

=> Cécile passera voir

Valérie FOURCAUD : Quelles sont les démarches à faire pour faire un vide-quartier ?

=> Chaque maison doit faire sa propre déclaration de vide-maison en mairie.

Michelle CORRE : Inauguration de Expos en Choeur le 4 juillet

Jean-Luc CHANUT : La Saône et Loire fait partie des départements expérimentaux pour une refonte de la carte scolaire avec une perspective sur plusieurs années.

Réunion le lundi 22 juin à 19 h à Charolles

La séance est close à 22h50.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 16 juillet 2026 à 20h00



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 JUIN 2026

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du vendredi 05 juin 2026

**Signature du Président de l'Assemblée Délibérante
Jean-Luc CHANUT, Maire**

**Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale**